

Comment lutter contre **l'insécurité sociale**?

- Regard historique sur l'émergence des droits du citoyen
- Les grandes avancées sociales en Suisse
- Les avancées de la politique familiale à Genève
- Les aides auxquelles peut recourir un individu
- La prévention (endettement, protection des droits des migrants, des clandestins, formation)
- La crise à venir
- Le revenu de base inconditionnel

*« Si nous vous appelons frères,
vous n'en devez avoir dédain,
bien que nous ayons
été tués par justice... »*

*François Villon
La ballade des pendus XV^e s.*



Paris - XV^e siècle

Le tribunal du Châtelet (Paris)
condamne à mort un vagabond
soupçonné de vol en ces termes:

**« *Estoit digne de mourir comme
inutile au monde, c'est assavoir
estre pendu comme larron* »**



Emergence du **Droit des citoyens**

- **Droits civils:** protection des libertés fondamentales
- **Droits politiques:** en vertu du principe universel d'égalité, chaque individu appartient de plein droit, au-delà de la spécificité de son statut social, à la communauté politique.
- **Droits sociaux:** protection face aux aléas de la vie

« L'individu citoyen doit disposer des moyens matériels nécessaires pour rester cet être indépendant et autosuffisant qui est à l'origine de la légitimité politique.

L'organisation de l'éducation, de la protection du travail, des secours au plus malheureux se justifie par le fait que le citoyen doit avoir la capacité d'être autonome »

Dominique Schnapper, Qu'est ce que la citoyenneté?, p. 32

Le grand tournant de la **Politique sociale**

XVIII – XIXe siècles Des systèmes éclatés d'entraide...

En Europe, au début du 19^e siècle, de multiples filets sociaux procurent une aide d'urgence très inégale d'une région à l'autre. Un droit du travail embryonnaire existait dans les guildes et les corporations de métiers avec des prescriptions d'entraide mutuelle. En Suisse le devoir de venir en aide aux personnes en situation de détresse fut longtemps une préoccupation des Eglises, puis des Communes.

XIXe siècle Tournant: on envisage des systèmes basés sur la responsabilité collective

Le dernier quart du 19^e siècle marque un tournant dans les mentalités, avec l'idée qu'il y a une responsabilité collective envers les plus faibles et en matière de prévoyance solidaire contre les risques encourus par les individus. Le débat qui a conduit l'Allemagne à se doter d'une assurance contre l'invalidité et la vieillesse en 1889 a eu un large écho en Suisse. Le **Congrès ouvrier (en 1883)** et la **Société du Grütli (en 1886)** reprirent l'idée de se doter d'un système d'assurances sociales pour se protéger contre les aléas de l'existence.

Mais il fallut attendre le **milieu du 20^e siècle** pour que se développe un **système de sécurité sociale moderne** en Suisse.

Les grandes avancées sociales en Suisse

Le système de sécurité sociale est basé sur le travail. Qui n'en a pas perd sa protection, maintenant, et pour demain (cotisations AVS, 2e pilier).

- ❑ 1902 - Assurance militaire, première loi sociale en Suisse
- ❑ 1884 - Assurance chômage (typographe) différentes étapes (Villes puis syndicats)
- ❑ 1924 - Loi fédérale sur l'Assurance chômage, affiliation obligatoire dès juin 1982
- ❑ 1913 - Création de l'Office fédéral des assurances sociales
- ❑ 1914 - Assurance maladie
- ❑ 1918 - Assurance accident
- ❑ 1939 - Assurance perte de gains (depuis 2005 assurance maternité intégrée aux APG)
- ❑ 1948 - Assurance vieillesse et survivants (AVS)
- ❑ 1960 - Assurance invalidité (AI), premier débat en 1883
- ❑ 1966 - Prestations complémentaires au niveau fédéral, cantonal et communal.
- ❑ 1999 - Droit à une aide en situation de détresse, Constitution fédérale, art.12

Les avancées récentes dans la **Politique de la famille**

Allocation familiale 1945 un grand changement en 2012

Allocation de naissance CHF 1'000 à 2'000

Allocation familiale CHF 200 à CHF 300 et CHF 250 à CHF 400

Prestations complémentaires familiales 1^{er} novembre 2012

Un constat partagé: avoir des enfants accroît le risque de pauvreté

A Genève, le revenu du travail ne permet pas, à plus de 3000 familles d'éviter l'aide sociale

Pour qui:

Personne vivant en ménage commun avec au moins un **enfant** de moins de 18 ans, de 25 ans si le jeune poursuit une formation et exercer un emploi d'au moins

- 40 % pour les familles monoparentales
- 90 % pour les ménages de deux adultes

Aides sous condition de revenus

- Allocation logement
- Subside Lamal
- Aides communales
- Aides des association caritatives
- Appel à des Fondations

Agir en amont

- ▶ La prévention de l'endettement ou du risque de surendettement
- ▶ Protection des droits des migrants, des clandestins,
- ▶ Formation: des enjeux multiples, lutter contre la pauvreté

Où va l'Aide sociale ?

Les principes du filet social

Elle fonctionne selon le principe du besoin et garantit à chacun un minimum vital. L'aide est fournie en particulier lorsque des personnes passent entre les mailles du filet social. Elle relève pour l'essentiel de la compétence des cantons et tient compte de leurs particularités.

Le discours politique

François Longchamp réaffirme sa vision du mérite (discours du 475^{ème} de l'HG) « *l'aide n'a jamais été considérée comme un droit absolu, mais plutôt comme un privilège que les bénéficiaires doivent mériter par un comportement adéquat* » « *Chaque individu a bien sûr droit au minimum vital. Mais il a aussi le devoir de fournir des efforts en vue de sa réinsertion. C'est là le sens du contrat d'aide sociale individuelle qui incarne cette idée d'équilibre de droits et de devoirs* »

Plus de contrôle, vision du bénéficiaire tricheur, insertion par l'économique...

La révision de la loi et les changements de la Lasi à la Liasi :

Intégration de la question de l'insertion (stage, évaluation, retour à l'emploi?)

La crise à venir, un système récent en situation de fragilité

Pour assainir les assurances sociales,, le transfert de charge des assurés (chômage, AI psy) recours au filet social cantonal (aide sociale) de la Confédération en direction des cantons, communes.

Le divorce et les enfants sont trop souvent facteurs de pauvreté, la pression à la productivité sur le lieu de travail rend de plus en plus souvent fragile voire malade, et l'assainissement des assurances sociales envoie à l'aide sociale des catégories entières de population, malades ou sans emploi, qui ne sont plus considérées ni comme invalides ni comme chômeuses.

Crise des finances publiques

L'augmentation du chômage et les déficits des caisses (contribution de solidarité de 1%)

Chaque révision débouche sur une baisse de prestation (AI, AVS)

Débat sur le déficit de l'AVS, 2005 passage progressif de 62 ans à 64 ans pour les femmes, départ à la retraite 67 ans?

Le poids de l'aide sociale dans les budgets cantonaux + 26% en deux ans à Genève

Le revenu de base **inconditionnel**

Pour qui

Chaque personne domiciliée légalement en Suisse perçoit un montant (CHF 2'500.00, un peu moins pour les enfants)

Pourquoi:

Il n'y a plus de travail pour tous, un socle de revenu constant pour chaque individu

Comment:

Coût 30% du PIB soit 176 milliards par an provenant d'un transfert des ressources allouées aux assurances sociales (AVS-AI, assurance chômage, aide sociale, bourses d'étude etc.)

Economie réalisée en poste de travail et suppression de certaines subventions

Qui voudra encore travailler:

Celles et ceux qui ne veulent pas se contenter d'un revenu aussi modeste, qui veulent contribuer à la production de bien et de service

Les innovations: une sécurité fondamentale pour tous qui garantira de ne jamais se retrouver sans ressources quelles soit les circonstances. Le soutien au travail non rétribué une puissante impulsion pour la culture et la vie associative.

Fin de l'aide sociale?

Ou solution à plusieurs maux?